



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement secondaire

Question écrite n° 72292

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le fait que, dans l'académie de Nancy-Metz, trois lycées publics ont été autorisés à ouvrir une section ABIBAC. Eu égard à la réussite de ces filières, l'enseignement privé souhaite également obtenir une habilitation pour un établissement en Lorraine. D'un commun accord, la proposition concerne l'ensemble scolaire Jean-XXIII à Montigny-lès-Metz. Eu égard au potentiel des enseignants bilingues et à la zone de recrutement de cet établissement, elle souhaiterait qu'il lui indique si dans une logique de développement du bilinguisme franco-allemand, il serait possible d'apporter une réponse favorable pour la rentrée 2002.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72292

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 408